Règlement intérieur de la piscine

Notre piscine mesure 12m de long sur 8m de large, la profondeur varie de 1m au moins profond et 1,40m au plus profond.

Avant de pénétrer dans l'enceinte de la piscine, les baigneurs doivent passer par le pédiluve et prendre une douche avant d'entrer dans le bassin. Il est interdit de pénétrer chausser sur les plages de la piscine.

La piscine est non surveillée, nous comptons sur votre sérieux et votre compréhension pour éviter tout accident. Il ne faut pas courir sur les plages, ne pas sauter et ne pas plonger dans le bassin.

Les enfants de moins de 8 ans et ceux qui ne savent pas nager, ne sont admis qu'avec leur parents, les grands frères et sœurs jouant dans le bassin ne peuvent en aucun cas être la personne surveillant l'enfant.

Le public et vos visiteurs (amis) ne sont pas autorisés à fréquenter la piscine.

Les baigneurs ne doivent pas utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.

Les ballons, les matelas, bouées géantes, et autres objets encombrants ne sont pas autorisés, ainsi que les masques, tubas et palmes. Par mesure d'hygiène nous vous demandons de porter des maillots de bain. Les caleçons, short, maillot robe et burkini sont interdit.

Il est interdit d'apporter des bouteilles, des verres et autres objets en verres sur les plages de la piscine, et aucun relief alimentaire, mégot et chewing-gum ne doivent être abandonné. Il est interdit aussi de cracher dans l'eau ou sur les plages.

Nos amis les bêtes ne doivent pas être introduits dans l'enceinte de la piscine.

Les bains de nuit ne sont pas autorisés, les traitements de l'eau étant effectués le soir, cela pourrait nuire à votre santé et abîmer votre maillot de bain.

Les porteurs de lésions cutanées suspectes, non muni d'un certificat de non-contagion, ne peuvent pas se baigner à la piscine.

LA DIRECTION